

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : <b>13 mai 2026</b>
Date de la séance : <b>20 mai 2026 à 18 heures 30</b>

Nombre de conseillers municipaux : <b>29</b>
Nombre de présents : <b>24</b>
Absents avec procuration : <b>3</b>
Absents : <b>2</b>

**Présents** : ACCOT Nastascia - ALGAYER Stéphanie - ALLE Lauralee - ARCAMBAL Gilles - BONY Christophe - BRUSTEL Jean-Marc - CARDOSO- BONNET Sandrine - COURT Sébastien - DETHIERE David - DUBOISSET-CHATAGNIER Jacques - FERNAND Pierre - GARMY Pélagie - LABRANDINE Julie - LAURENT Caroline - LIBIOUL Adrienne - MARCHENAY Christel - MONTEIRO Rojerio - MORIN Sébastien - PARIS Sylvie - PASDELOUP Vanessa - PONTRUCHER Bruno - PRESLE Jean-Paul - SAVADOGO Etienne - VALLUY Karine.

**Absents avec procuration** : FOURTIN Margaux procuration à FERNAND Pierre - PRONONCE Hervé procuration à PRESLE Jean-Paul - SABATIER Charleen procuration à PONTRUCHER Bruno.

**Absents** : BONJEAN Damien - NURIT France

**Secrétaire de séance** : VALLUY Karine

**Président de séance** : PRESLE Jean-Paul.

**N°26/05/20/008**

**OBJET : Complément pour l'alimentation électrique de la tranche 2 du système de vidéoprotection par le réseau d'éclairage public (TE63).**

Monsieur Sébastien MORIN, Adjoint à l'Aménagement du territoire, rappelle aux membres du Conseil Municipal la réalisation de la seconde tranche de travaux du système de vidéoprotection sur le territoire communal en début d'année 2026.

Afin d'alimenter électriquement le matériel de vidéoprotection, il est nécessaire de modifier le réseau d'éclairage pour prévoir une arrivée électrique jusqu'aux caméras. En effet, la caméra située sur les feux tricolores de la rue Cugnot ne peut être alimentée par le réseau électrique de ces derniers. Ainsi, il est nécessaire de se raccorder au réseau d'éclairage de la rue Pierre et Marie Curie, ce qui entraîne un complément de travaux de génie civil.

Monsieur MORIN sollicite l'inscription de cette opération au programme d'éclairage public du Territoire d'Énergie du Puy-de-Dôme (TE63) pour une réalisation sur l'année 2026. Les montants indiqués ci-après seront inscrits sur l'exercice budgétaire 2026.

Il est rappelé que la commune participe via un fonds de concours, selon une répartition entre le TE63 et la commune déterminée par les statuts du syndicat. L'estimation de ces travaux a été chiffrée à 4 800,00 € HT et le fonds de concours communal s'élèverait à 2 880,00 € HT (soit une répartition de 60 % pour la commune et 40 % pour le TE63). La commune prendra également à sa charge l'intégralité du montant TTC de l'écotaxe,

le cas échéant. Monsieur MORIN précise que ce dossier porte sur  
« aménagement du territoire » lors de sa séance du 11 mai 2016.

Envoyé en préfecture le 22/05/2016  
Reçu en préfecture le 22/05/2016  
Publié le 22/05/2016  
ID : 063-216300699-20260520-260520008-DE

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est invité à :**

- **Approuver** la réalisation de cette opération et mandater, à cet effet, le Territoire d'Énergie Puy-de-Dôme (TE63) ;
- **Accepter** de verser le fonds de concours de la commune pour un montant estimatif de 2 880,00 € HT, montant qui sera, le cas échéant, réajusté en fin de travaux suivant les dépenses résultant des décomptes définitifs ;
- **Autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint aux Travaux à signer la convention de financement ainsi que tous les documents relatifs à cette opération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOPTE A L'UNANIMITE**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

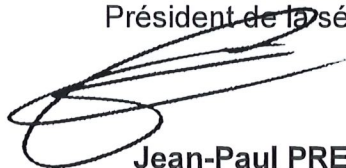
La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



Pour Le Maire empêché,  
Le 2<sup>ème</sup> Adjoint,  
Président de la séance,



**Jean-Paul PRESLE**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 22 mai 2016  
Reçu en préfecture le 22 mai 2016

La Directrice Générale des Services,



**Caroline SOULIGOUX.**